Les Paroles s'envolent

A notre grande surprise, nous avons été informés par mail du recrutement externe de deux sous-officiers de sapeur-pompier professionnel afin de pourvoir des postes au CFIS et au CSR Jonzac !

Si le premier a bien fait l'objet d'un avis de vacance et d'une discussion entre deux couloirs, nous cherchons encore l'avis de vacance pour le poste de sous officier au CSR JONZAC.

Une administration qui respecte la loi ?

Alors qu'aucune vacance de poste n'a été publiée, que peut-on penser de la manière du SDIS 17 de respecter les lois ? Le tribunal administratif nous donnera son point de vue si de tels agissements étaient amenés à se reproduire…

Vraisemblablement, notre direction n'a pas pour but de tenir les engagements rappelés lors de la réunion de dialogue social d'avril 2016 lors de laquelle elle s'engageait à ne recruter en externe que des SPP au grade de caporal MAXIMUM !

Quelle considération le SDIS nous apporte ? Quelles perspectives d'avancement sont proposées aux SPP déjà en poste ?

Plusieurs agents du SDIS 17 ont délibérément refusé de bénéficier d'un avancement au grade de sergent dans leurs départements d'origines afin de mettre tous les atouts de leurs côtés pour muter au SDIS 17. **Comment doivent-ils prendre ces recrutements de sous-officiers ?**

Comment croire une direction qui nous annonce vouloir permettre l'avancement à tous, par la possible organisation d'examen et/ou de concours de sous-officiers de Sapeur-Pompier, alors qu'elle ne tient déjà pas ses précédents engagements.

Ces événements viennent encore dégrader la qualité du dialogue social que nous connaissons depuis de nombreux mois.

Dans l'intérêt des agents bottes aux pieds nous resterons attentifs et vigilants aux prochaines annonces, et n'excluons pas des actions à grande échelle.

Fait à La Rochelle, Le 02/08/2017